




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2022-158**

Séance publique du

20 mai 2022

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20220520- lmc1211877-DE-1-1
Date de signature : 24/05/2022
Date de réception : mardi 24 mai 2022
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU STAND DE TIR "PROVENCE TIR" POUR LA
POLICE MUNICIPALE**

Le 20 mai 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 13/05/2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Odile BONTHOUX à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jacques BOUDON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Joëlle CANUET à Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Rémi CAPEAU à Madame Françoise COURANJOU, Madame Brigitte DEVESA à Madame Dominique AUGÉY, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-François DUBOST à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Perrine MEGGIATO à Madame Dominique AUGÉY, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Madame Anne-Laurence PETEL à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Madame Solène TRIVIDIC à Monsieur Laurent DILLINGER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME.
Secrétaire : Madame Kayane BIANCO

Monsieur Sylvain DIJON donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Vie Citoyenne et Proximité
Direction Prévention et Sécurisation

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MAI 2022

Nomenclature : 6.1
Police municipale

RAPPORTEUR : Monsieur Sylvain DIJON
CO-RAPPORTEUR(S) : Madame Odile BONTHOUX

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU STAND DE TIR "PROVENCE TIR"
POUR LA POLICE MUNICIPALE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Les entraînements obligatoires au tir des agents de notre police municipale s'effectuent sous le contrôle des moniteurs au maniement des armes de leur direction, au sein de la structure de tir au sous-sol de l'Hôtel de Police située 10, avenue de l'Europe à Aix-en-Provence.

Ces installations sont mises à disposition, de jour comme de nuit, et pour l'ensemble des policiers municipaux, à raison d'une demi-journée et d'une nuit par semaine.

Ces créneaux horaires ne sont pas suffisants pour les 110 agents de police municipale tenus d'effectuer leurs deux séances de tir obligatoires.

Un nouveau site d'entraînement situé Domaine du Grand Arbois, route de Marignane, permettra d'augmenter le nombre d'entraînements annuels nécessaires au maintien de leur autorisation de port d'armes.

L'association « Club Provence Tir » disposant d'installations conformes à ces entraînements, les met à disposition de la Collectivité.

La mise en œuvre du mode de fonctionnement nécessite une convention de mise à disposition du stand de tir, entre l'association « Club Provence Tir » et la Ville, précisant les modalités des missions et les engagements des deux parties, convention jointe à la délibération.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de la convention de mise à disposition du stand de tir entre l'association « Club Provence Tir » et la Ville d'Aix-en-Provence ;
- **AUTORISER** Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer la convention en annexe.

DL.2022-158 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU STAND DE TIR "PROVENCE TIR" POUR LA POLICE MUNICIPALE-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 33
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

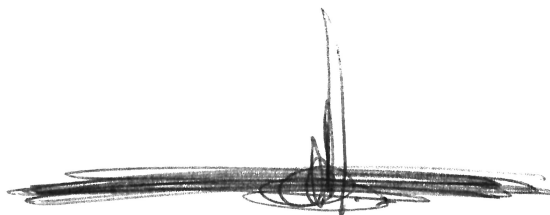
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 24 mai 2022
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTÉE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00